

Belgium-Brussels: Telephone and data transmission services

OJ S 141/2016 23/07/2016

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: RTBF

Postal address: Boulevard A. Reyers 52

Town: Bruxelles

Postal code: 1044

Country: Belgium

Contact person: Service achats de la RTBF — bte BRR024 — local 11M20

For the attention of: Stéfan Van Den Abeele, responsable du secteur achats

E-mail: achats@rtbf.be

Telephone: +32 27374412

Fax: +32 27372630

Internet address(es):General address of the contracting authority: www.rtbf.be/entrepriseAddress of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=243332>Electronic submission of tenders and requests to participate: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=RTBF-AOOE2016.091-F02&userType=SUPPLIER&language=fr>**Additional information can be obtained from:**

Official name: RTBF

Postal address: Boulevard A. Reyers 52

Town: Bruxelles

Postal code: 1044

Country: Belgium

Contact person: RTBF (DGTE) — boîte BRR 006 — local 04P15

For the attention of: Monsieur Olivier Javaux

E-mail: ojav@rtbf.be

Telephone: +32 27373244

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: RTBF

Postal address: Boulevard A. Reyers 52

Town: Bruxelles

Postal code: 1044

Country: Belgium

Contact person: Service achats de la RTBF — bte BRR 024 — local 11M20.

For the attention of: Stéfan Van Den Abeele, responsable du secteur achats

E-mail: achats@rtbf.be
Telephone: +32 27374412
Fax: +32 27372865

I.2. Type of the contracting authority

Other: Entreprise publique autonome à caractère culturel

I.3. Main activity

Other: Audiovisuel

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Accord-cadre pluriannuel de services de téléphonie fixe et mobile, mise à disposition de lignes temporaires, gestion de flotte mobile et acquisition d'appareils mobiles — AOOE2016.091.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 5: Telecommunications services

Main site or place of performance: Belgique.

NUTS code BE1 Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

Duration of the framework agreement

Duration in months: 36

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

L'accord-cadre, d'une durée de 3 ans, renouvelable pour 1 année, a pour objet principal la fourniture de services de téléphonie fixe et mobile, de lignes temporaires, la gestion de flotte mobile et la fourniture d'appareils (tablettes, GSM, smartphones).

Il est subdivisé en 4 lots distincts (par définition, attribuables séparément):

Lot 1: services de téléphonie fixe et mobile.

Lot 2: mise à disposition de lignes fixes et internet temporaires.

Lot 3: gestion de la flotte mobile.

Lot 4: acquisition de GSM, smartphones et tablettes.

II.1.6. CPV code(s)

64210000 Telephone and data transmission services, 64200000 Telecommunications services , 32250000 Mobile telephones, 32220000 Television transmission apparatus without reception apparatus, 32200000 Transmission apparatus for radiotelephony, radiotelegraphy, radio broadcasting and television

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

L'accord-cadre, d'une durée de 3 ans, renouvelable pour 1 année, a pour objet principal la fourniture de services de téléphonie fixe et mobile, de lignes temporaires, la gestion de flotte mobile et la fourniture d'appareils (tablettes, GSM, smartphones).

Il est subdivisé en 4 lots distincts (par définition, attribuables séparément):

Lot 1: services de téléphonie fixe et mobile.

Lot 2: mise à disposition de lignes fixes et internet temporaires.

Lot 3: gestion de la flotte mobile.

Lot 4: acquisition de GSM, smartphones et tablettes..

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Une option obligatoire est prévue pour le lot 3: la gestion de flotte mobile avancée. Cette option comprend notamment des services tels que la configuration des équipements, l'assistance aux utilisateurs et la résolution de problèmes techniques. La liste des services proposés est exposée au titre II — prescriptions techniques — du cahier spécial des charges.

Provisional timetable for recourse to these options:
in months: 36 (from the award of the contract)

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

Number of possible renewals: 1

In the case of renewable supplies or service contracts, estimated timeframe for subsequent contracts:

in months: 12 (from the award of the contract)

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 36 (from the award of the contract)

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Services de téléphonie fixe et mobile

1) Short description

Le lot 1 porte sur les services de téléphonie fixe et mobile. Il donnera lieu à la passation d'un marché subséquent unique, qui débutera le jour de l'entrée en vigueur de l'accord-cadre, pour la même durée et avec les mêmes modalités de renouvellement que ce dernier. Le lot 1 est subdivisé en un PAN 1, relatif à la téléphonie fixe et un PAN 2, relatif à la téléphonie mobile.

2) CPV code(s)

64210000 Telephone and data transmission services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 2

Lot title: Mise à disposition de lignes fixe et accès Internet temporaires

1) Short description

Le lot 2 porte sur la mise à disposition de lignes fixes et internet temporaires dans le cadre de productions limitées dans le temps (ex: élections, captations radio, ...). Ces lignes seront résiliées immédiatement après l'événement.

Le lot 2 donnera lieu à la passation d'un marché subséquent unique à commandes, qui débutera le jour de l'entrée en vigueur de l'accord-cadre, pour la même durée et avec les mêmes modalités de renouvellement que ce dernier.

2) CPV code(s)

64210000 Telephone and data transmission services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 3

Lot title: Gestion de la flotte mobile

1) Short description

Le lot 3 porte sur les services de gestion de flotte mobile multi-marques (mise à disposition d'appareils mobiles, remplacement d'appareils en cas de perte ou de vol). Le lot 3 donnera lieu à la passation d'un marché subséquent unique, qui débutera le jour de l'entrée en vigueur de l'accord-cadre, pour la même durée et avec les mêmes modalités de renouvellement que ce dernier.

2) CPV code(s)

64210000 Telephone and data transmission services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 4

Lot title: Acquisition de GSM, smartphones et tablettes via catalogue

1) Short description

Le lot 4 porte sur la fourniture de GSM, tablettes et smartphones multi-marques sur catalogue. Il donnera lieu à plusieurs marchés subséquents/commandes, qui seront adressés à l'adjudicataire au fur et à mesure des besoins de la RTBF.

2) CPV code(s)

32250000 Mobile telephones, 32000000 Radio, television, communication, telecommunication and related equipment

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Dans la mesure où cette procédure a pour objet la conclusion d'un accord-cadre, le cautionnement se doit d'être constitué par marché conclu en exécution de cet accord-cadre, conformément à l'article 25 RGE, pour autant que le marché subséquent excède 50 000 EUR HTVA. En deçà de ce montant, aucun cautionnement ne devra être constitué.

Pour chacun des lots, le montant du cautionnement est fixé à 5 % du montant initial de chaque marché subséquent. Pour les marchés subséquents sans indication d'un prix total, l'assiette du cautionnement correspond au montant mensuel estimé du marché multiplié par 6.

Il est renvoyé, pour le surplus, au cahier spécial des charges régissant le présent marché.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Portée des exigences.

Les groupements d'entreprises peuvent prendre la forme d'une société momentanée ou d'une entreprise faisant appel à d'autres entreprises en sous-traitance. Il n'est pas nécessaire que chacun des membres du groupement remplisse toutes les conditions de capacités technique et financière: il suffit qu'un seul membre du groupement remplisse toutes les conditions, ou qu'un membre remplisse certaines conditions et que d'autres membres remplissent les autres conditions. En tout état de cause, la ou les conditions remplies par un membre doivent être en lien avec l'objet de sa collaboration au sein du groupement. Par contre, les conditions relatives au droit d'accès (causes d'exclusion) s'appliquent à tous les membres du groupement.

Dans le cas où, en application de l'article 74 du RGE, le soumissionnaire fait valoir les capacités d'autres entités, il prouvera qu'il disposera bien, pour l'exécution du marché, des moyens et capacités de ces entités en joignant à son offre un engagement signé, émanant de chacune des entités tierces auxquelles il entend faire appel, à mettre de tels moyens à sa disposition. Dans les mêmes conditions, un groupement de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou d'autres entités.

Droit d'accès:

Condamnation pénale:

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans un des cas d'exclusion visés au paragraphe 1^{er} de l'article 61 de l'AR Passation, à savoir une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée dont le pouvoir adjudicateur a connaissance pour:

- participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324 bis du code pénal,
- corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du code pénal,

- fraude au sens de l'article 1^{er} de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002,
- blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 5 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Dans le cas où, conformément au paragraphe précédent, le soumissionnaire fait valoir la capacité d'autres entités, ces dernières ne peuvent se trouver dans un des cas d'exclusion susvisé.

Moyen de preuve: le soumissionnaire et, le cas échéant, les entités dont il fait valoir la capacité, joignent à l'offre un extrait récent de casier judiciaire (moins de 6 mois, à compter de la date de la séance d'ouverture des offres) attestant qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'exclusion susvisé.

Faillite, liquidation, cessation d'activité, réorganisation judiciaire:

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans un des cas d'exclusion visés au paragraphe 2, alinéas 1° et 2° de l'article 61 de l'AR Passation, à savoir l'état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ou l'aveu de faillite ou faire l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

Moyen de preuve:

- soumissionnaire belge: en application de l'article 60, paragraphe 1, de l'AR Passation, le pouvoir adjudicateur dispense le soumissionnaire de fournir les renseignements relatifs à sa situation. Une vérification sera opérée par la RTBF par consultation de la base de données de la Banque-Carrefour des Entreprises (via Digiflow),
- soumissionnaire étranger: le soumissionnaire joint à son offre un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance et dont il résulte que ces exigences sont satisfaites,

Païement des cotisations sociales:

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans le cas d'exclusion visé au paragraphe 2, alinéa 5° de l'article 61 de l'AR Passation, à savoir ne pas être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale.

Moyen de preuve:

- soumissionnaire employant du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs: en application de l'article 60, paragraphe 1, de l'AR Passation, le pouvoir adjudicateur dispense le soumissionnaire de fournir les renseignements relatifs à sa situation. Une vérification sera opérée par la RTBF par consultation de la base de données de l'Office national de la sécurité sociale (via Digiflow),
- soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre État: le soumissionnaire joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays concerné dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

Païement des impôts et taxes:

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans le cas d'exclusion visé au paragraphe 2, alinéa 6° de l'article 61 de l'AR Passation, à savoir ne pas être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi.

Moyen de preuve:

- soumissionnaire belge: en application de l'article 60, paragraphe 1, de l'AR Passation, le pouvoir adjudicateur dispense le soumissionnaire de fournir les renseignements relatifs à sa

situation. Une vérification sera opérée par la RTBF par consultation de la base de données du SPF Finances (via Digiflow),

— soumissionnaire étranger: le soumissionnaire joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays concerné dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

Faute professionnelle grave

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans le cas d'exclusion visé au paragraphe 2, alinéa 4° de l'article 61 de l'AR Passation, à savoir avoir commis, en matière professionnelle, une faute grave.

Sera en tout état de cause considéré comme une faute grave en matière professionnelle, dans le cadre du présent marché, tout manquement à des obligations légales ou contractuelles relatives au traitement des données à caractère personnel, dont le pouvoir adjudicateur a connaissance.

Moyen de preuve:

Par sa participation au marché, le soumissionnaire déclare implicitement sur l'honneur ne pas se trouver dans la situation susvisée.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Il est requis du candidat/soumissionnaire qu'il produise une déclaration concernant son chiffre d'affaires global, ainsi que le chiffre d'affaires du domaine d'activités faisant l'objet de l'accord-cadre (services de téléphonie fixe et mobile), pour au maximum les 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du candidat/soumissionnaire, conformément à l'article 67, paragraphe 1, 3°, de l'AR Passation.

Minimum level(s) of standards possibly required: Niveau spécifique minimal exigé: compte tenu de l'accord-cadre envisagé, le chiffre d'affaires spécifique au domaine d'activités concerné par le marché et réalisé sur le territoire belge devra à tout le moins atteindre, pour les trois dernières années (2013, 2014 et 2015), le(s) montant(s) annuel(s) minimum suivant (s):

- pour le lot 1 (téléphonie fixe et mobile: installation, fourniture d'accès de téléphonie fixe, de communications fixes et mobiles): 8 000 000 EUR HTVA,
- pour le lot 2 (installation et fourniture d'accès temporaires de téléphonie et data fixe): 4 000 000 EUR HTVA,
- pour le lot 3 (gestion de flotte mobile): 4 000 000 EUR HTVA,
- pour le lot 4 (acquisition de GSM, smartphones et tablettes via catalogue): 400 000 EUR HTVA.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

A) Références (lots 1, 2 et 3)

Il est requis du soumissionnaire qu'il produise une liste des principaux services faisant l'objet de l'accord-cadre effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date, et le destinataire public ou privé, conformément à l'article 72, alinéa 1, 7°, de l'AR Passation. Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur ou, à défaut, simplement par une déclaration du prestataire de services.

b) Références (lot 4)

Il est requis du candidat/soumissionnaire qu'il produise une liste des principales livraisons faisant l'objet du lot 4 (acquisition de GSM, smartphones et tablettes via catalogue) effectuées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date, et le destinataire public ou privé, conformément à l'article 71, alinéa 1, 3°, de l'AR Passation. Les contrats sont prouvés

par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du fournisseur.

c) Représentation en Belgique (lots 1, 2, 3 et 4)

Il est requis du soumissionnaire qu'il produise une déclaration indiquant ses techniciens ou organismes techniques, conformément à l'article 71, alinéa 1, 2° de l'AR Passation.

d) Attestations de l'IBPT (lots 1 et 2)

Conformément à l'article 76 AR Passation, il est requis du soumissionnaire qu'il joigne à son offre une attestation de l'IBPT, valide au 1.6.2016, et accréditant la licence d'opérateur de téléphonie fixe et la licence d'opérateur de téléphonie mobile pour le territoire belge.

Minimum level(s) of standards possibly required:

A) Compte tenu de l'accord-cadre envisagé, le soumissionnaire devra se prévaloir, au cours des 3 dernières années (2013, 2014 et 2015):

— pour le lot 1: d'au moins 3 références probantes portant sur des services similaires au lot 1 (services de téléphonie), pour des entreprises ayant au moins 1 000 utilisateurs fixes et 1 000 utilisateurs mobiles. Parmi ces trois références, deux d'entre elles devront, à minima, porter sur des entreprises disposant de trois sites ou plus localisés sur le territoire belge,

— pour le lot 2: d'au moins 2 références probantes portant sur la mise à disposition d'au moins 100 accès temporaires par an similaires à l'objet du lot 2, sur le territoire belge.

— pour le lot 3: d'au moins 3 références probantes portant sur des services similaires au lot 3 (gestion de flotte mobile). Parmi ces 3 références, 2 d'entre elles devront, à minima, porter sur des entreprises d'au moins 1 000 utilisateurs basés sur le territoire belge.

b) Pour le lot 4: le soumissionnaire devra se prévaloir, au cours des 3 dernières années (2013, 2014 et 2015), d'au moins 3 références portant sur la fourniture annuelle de minimum 150 appareils en rapport avec l'objet du lot 4 (acquisition de smartphones, tablettes, GSM). Parmi ces 150 unités, 100 devront à tout le moins porter sur des smartphones, et des tablette;

c) Lots 1, 2, 3 et 4: le soumissionnaire devra au moins disposer d'un support technique en Belgique. Le soumissionnaire précisera le site d'implantation de son support technique et le nombre de techniciens actifs en Belgique;

d) Néant.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3.

Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

RTBF-AOOE2016.091-F02

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 2.9.2016 - 16:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

5.9.2016 - 10:30

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 90 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 5.9.2016 - 10:30

Place:

RTBF — Local 11M20 — Boulevard A. Reyers 52 — 1044 Bruxelles — Belgique.

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: Toute personne représentant une entreprise ayant déposé offre endéans le délai imparti.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3.

Additional information

1. Instructions pour obtenir le cahier spécial des charges.

- rechercher l'avis de marché publié, soit au bulletin des adjudications, soit au journal officiel de l'Union européenne (lorsqu'il a été publié au niveau européen),
- copier, au point I.1) de l'avis, rubrique «Adresse du profil d'acheteur», l'adresse URL qui s'y trouve reprise (de type https://),
- coller cette adresse dans la barre d'outil de n'importe quel moteur de recherche Internet,
- lancer la recherche. Vous pouvez alors télécharger l'ensemble des fichiers constituant le cahier spécial des charges.

Attention

2. Instructions en cas d'envoi de l'offre par des moyens électroniques.

Si l'offre est envoyée par des moyens électroniques, elle doit être envoyée via le site internet e-tendering <https://eten.publicprocurement.be>, qui garantit le respect des conditions établies par l'article 52 de l'AR Passation du 15.7.2011.

3. Visite obligatoire: une visite obligatoire au sein de la RTBF aura lieu le vendredi 5 août entre 14:00 et 17:00, les heures étant réparties comme suit selon les lots:

- lots 1 et 2: de 14:00 à 15:30,
- lots 3 et 4: de 15:30 à 17:00.

Tous les soumissionnaires sont invités à confirmer leur présence et à communiquer leurs questions par e-mail pour le mardi 2 août au plus tard, à l'adresse suivante: ojav@rtbf.be.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

19.7.2016